

Ministère de l'Economie, du Plan
et de la Coopération Internationale

Direction de Cabinet

Direction Générale de l'Economie

N° 1373/2026/MEPCI/DIRCAB/DGE.



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

Bangui, le 24 AOUT 2026

À

Monsieur Cheick F. KANTE

Directeur de Division du Groupe de la Banque Mondiale

Pour la République Centrafricaine

Yaoundé - Cameroun

Objet : Plainte officielle du Gouvernement et exclusion de toute nouvelle collaboration avec l'UNOPS en République centrafricaine

Réf. : Accord Gouvernement-UNOPS du 14 septembre 2022 relatif au PURIC (P176450), Avenants n° 1 et n° 2, communiqué officiel du Gouvernement

Monsieur le Directeur,

Le Gouvernement de la République centrafricaine porte officiellement à l'attention de la Banque mondiale sa plainte concernant les agissements et les manquements persistants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) dans l'exécution des projets d'infrastructures destinés aux populations du Nord-Est.

Le 14 septembre 2022, le Gouvernement et l'UNOPS ont conclu l'Accord relatif à l'exécution des sous-composantes 1.2 et 1.3 du Projet d'urgence de rétablissement des infrastructures et de la connectivité en Centrafrique (PURIC), pour un plafond initial de 30 637 410 USD. L'Avenant n° 1, entré en vigueur en septembre 2025, a réorienté la composante financée par l'AFD, initialement consacrée à 400 km de pistes rurales dans la Vakaga, vers la construction de quatre ponts sur l'axe Mbrès-Bamingui-Ndélé, sans financement additionnel. L'Avenant n° 2 du 6 mai 2026 a ensuite porté le plafond total à 34 137 410 USD, dont 23 800 000 USD sur financement de la Banque mondiale, et prorogé l'Accord jusqu'au 31 décembre 2027.

Malgré ces ressources, les ajustements contractuels consentis et les facilités accordées pour sécuriser l'exécution, le Gouvernement constate que l'UNOPS n'a pas honoré, dans les délais requis, les engagements lui incombant à l'égard des entreprises mobilisées, notamment l'Office national du matériel et le groupement Matière/SOFIA TP. Cette situation a paralysé ou gravement retardé la

réhabilitation de la section Ndélé-Ouadda et la construction des quatre ponts sur le tronçon Mbrès-Ndélé, privant durablement les populations des infrastructures attendues.

Ces défaillances portent atteinte aux intérêts légitimes des populations, compromettent les objectifs des financements mobilisés et fragilisent la crédibilité des mécanismes de coopération. Elles sont incompatibles avec les obligations de diligence, d'efficacité, de transparence, de redevabilité et de bonne gestion prévues par l'Accord et rappelées dans le communiqué officiel du Gouvernement.

Après examen de la situation, le Gouvernement a arrêté les décisions suivantes :

Décision du Gouvernement. À compter de la présente notification, aucune nouvelle collaboration ne devra être engagée avec l'UNOPS en République centrafricaine par un ministère, un projet, une unité de gestion ou tout autre organisme public centrafricain.

Mesure demandée à la Banque mondiale. Le Gouvernement demande à la Banque mondiale de prendre formellement acte de cette décision et de ne plus préparer, approuver, financer ou signer, pour le compte ou au bénéfice de la République centrafricaine, aucun accord, convention ou dispositif susceptible d'engager une nouvelle collaboration avec l'UNOPS en République centrafricaine.

Cette décision ne remet pas en cause le partenariat stratégique entre la République centrafricaine et la Banque mondiale. Elle vise à préserver l'intégrité des financements, l'efficacité des projets et la confiance des populations bénéficiaires. Le Gouvernement attend la confirmation écrite de la Banque mondiale quant à la prise en compte de cette orientation.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**LE MINISTRE CHARGE DE L'ECONOMIE, DU PLAN
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**



Marc MANDABA